BULLETIN MUNICIPAL DE ROUVRAY

NOËL 2019



Photo Bruno Hurson

Le mot du Maire

Face à la dérive du monde actuel, il est bon de se rappeler que l'Homme vit pour la raison et l'esprit : cette pensée est d'autant plus créatrice qu'elle est le produit de la connaissance, de la culture avec l'intelligence via la réflexion ; c'est pourquoi il est d'usage de dire : « un travail bien commandé est un travail à moitié fait », où commandé a le sens de pensé, réfléchi, organisé, avant celui de l'ordre donné.

Au XX^{ème} siècle, un écrivain anglais de talent, reconnu par tout ses contemporains comme maître à penser avait le génie en quelques mots, maniant à la perfection l'humour et le paradoxe, de faire comprendre à tous les choses les plus inabordables.

C'était GK CHESTERTON (1874-1936) écrivant :

« La mort du bon sens, signe de déclin : ne société est en déclin, terminal ou provisoire, lorsque le bon sens devient la chose la moins commune. Les idées droites y paraissent étranges ou incongrues et toute pensée qui ne suit pas la courbure admise est considérée comme une manière de plaisanterie ».

Notre destinée et ses causes sont mises en écrit avec une élégance qui le surclasse, là où je me serai contenté de dire notre monde à l'envers.

L'homme qui veut être maître de sa destinée doit apprendre à connaître le monde trompeur, à se connaître soi-même avec ses points faibles afin de choisir librement en toute connaissance ce qu'il

veut. (les choix bien souvent cornéliens demandent beaucoup de discernement car ils conditionnent notre existence).

Bossuet nous rappelle « l'homme ne peut se plaindre des conséquences dont il chérit les causes », ou, dit d'une autre manière « l'homme est libre de ses décisions mais pas de la conséquence de ses décisions ».

La pensée fait toujours la différence dans un monde en concurrence; elle peut être vitale dans un monde en guerre: le plus triste exemple des conséquences d'absence de pensée est la déroute des armées françaises en 1940. C'est bien avant tout le manque de pensée préalable, de stratégie, de plan préparé, de réponse adaptée, de réactivité, de bons ordres de la part des chefs militaires, surpris et sonnés dès la première heure qui a conduit à ce désastre. Les autres causes que l'on nous invoque ne sont que secondaires.

C'est aussi l'absence de pensée de la part de ceux qui nous gouvernent depuis des dizaines d'années dont nous sommes victimes aujourd'hui ; mais rien n'est jamais perdu car si l'aisance matérielle, le grand confort dont nous bénéficions qui nous embourgeoise, nous affaiblit, nous rend inconscients, nous fait refuser l'effort, le symptôme nous conduit à la chute si nous n'y prenons pas garde ; c'est alors que les difficultés, la vie dure nous stimulent, nous renforcent pour retrouver une vie plus agréable, plus confortable.

La roue semble vouloir tourner naturellement selon ce cycle à cause de la faiblesse humaine. Après la pluie le beau temps, telle est notre espérance.

Vie de la Commune





Incendie des chaumes

Le 23 juillet, malgré la canicule, les agriculteurs moissonnent par crainte d'un orage susceptible de détruire la récolte. C'est alors qu'une friction entre une lame de coupe et une pierre a provoqué l'étincelle qui met le feu à la paille.

La vigilance du chauffeur permet par l'arrêt immédiat de la moissonneuse d'éviter sa prise de feu et son départ en flammes.

La mobilisation rapide de tous les agriculteurs du voisinage suffit à contenir l'incendie aux seules chaumes grâce aux déchaumeuses et aux citernes servant à abreuver le bétail en été, conservées pleines par précaution et transformées en défense incendie.

A l'arrivée des pompiers, l'incendie maitrisé est en voie d'extinction. Un beau travail de solidarité mais aussi de coordination naturelle guidée par le bon sens où chacun comprend l'autre sans se parler.





Le foyer communal

Le foyer a été rénové de fond en comble pour que les habitants de Rouvray puissent bénéficier les week-ends ou les jours en semaine d'un cadre agréable à proximité.

Cette année 2019, les utilisateurs se sont répartis comme suit :

| - WE pour les activités de la Mairie : | 5 |
|--|----|
| - WE pour les festivités du Comité des Fêtes : | 6 |
| - WE pour le plaisir des habitants de Rouvray | 16 |
| - WE pour la satisfaction des extérieurs : | 4 |
| - WE sans location : | 25 |
| Totaux des WE et jours fériés 2019 | 56 |

Cette salle, largement éclairée naturellement, est prévue pour contenir jusqu'à 72 personnes en accord avec les consignes de sécurité données par les services de secours.

Elle peut être aménagée de façon classique selon le but recherché ou le style choisi pour satisfaire tous les goûts. Elle sera équipée d'un lave-vaisselle fin février prochain.

Le portail de la cour une fois fermé interdit aux enfants l'accès à la Grande Rue ce qui rend plus facile leur garde.

Pour la détente, le parc et les terrains de foot et de boules sont à disposition, ainsi que des jeux pour les enfants.

La table de jardin ombragée est recherchée l'été.

Prendre soin de la salle et de ses abords va de soi, comme la limitation des décibels émis après 22h par égard pour le voisinage.

Chacun des habitants de notre Commune est invité à promouvoir la location de notre salle auprès de ses amis et connaissances.



Fêtes de Noël et de fin d'année.

Le Noël des enfants ouvert habituellement aux Maternels et aux Primaires a été étendu aux Collégiens et Lycéens.

Des jeux pour tous les âges, gentiment prêtés et animés par Mr et Mme DIOLOT « Oïka Oïka, jeux et loisirs à domicile », ont passionné les enfants jusqu'à l'arrivée du Père Noël chargé de cadeaux. Des gâteaux au chocolat, offerts par Eric ROY, et des crêpes, faites par Colette CARANTON, ont été appréciés par grands et petits.



Tous les Rouvraysiens remercient les personnes qui ont préparé les décorations de fin d'année, malgré le vent froid, avec beaucoup de savoirfaire et de générosité.

Ecole, église et Mairie aux couleurs des fêtes de fin d'année.





Mairie,

à l'intérieur



et à l'extérieur



La croix devant la porte principale de l'église de, Rouvray

Travaux 2^{ème} semestre 2019

Elagage du frêne centenaire

Deux élagueurs professionnels de talent, sans peur, équipés du matériel adapté : harnais, cordes, casques, protections auditives, chaussures non glissantes...ont coupé toutes les branches mortes de ce bel arbre connu de tous susceptible de poser des problèmes de sécurité vis-à-vis des passants.



Leur professionnalisme leur permet d'accéder à toutes branches après s'être attachés avec leurs cordes en deux points, cordes qu'ils maintiennent légèrement tendues dans leurs déplacements de façon à éviter tout balancement lors d'une chute éventuelle.



Les grosses branches surplombant les bâtiments, en sections de 150 kg environ, sont suspendues à une corde réservée à cet effet.



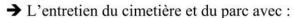


L'entretien des routes et autres travaux divers

Si pendant un temps le travail de l'employé communal était l'entretien des routes – d'où son nom de « cantonnier » - aujourd'hui le métier s'est diversifié et enrichi des travaux du bâtiment, faisant économiser de précieux deniers à la Commune.

→ L'entretien des routes avec :

- le rebouchage des nids de poule au concassé ou raboté ou à la grave émulsion,
- le fauchage « raisonné » des banquettes des fossés,
- le débroussaillage et le taillage des haies,
- le nettoyage des grilles du réseau pluvial,
- le nettoyage des rues et des trottoirs,
- la peinture des marquages routiers au sol et passages piétons,
- la pose des panneaux routiers,
- la réparation des barrières de protection au niveau de l'école,
- le ramassage des feuilles mortes.



- la tonte des pelouses,
- le désherbage des allées
- la taille des haies,
- le traitement des buis contre la pyrale.



→ L'entretien des bâtiments :

- la peinture du foyer, des volets de la Mairie, des abris bus,
- des travaux simples de menuiserie, d'électricité, de maçonnerie.

→ Le nettoyage hebdomadaire de l'aire des containers de tris et recyclage.





Législation et Civisme

Participation citoyenne

La réunion annuelle des Référents de la « Participation citoyenne » s'est tenue le jeudi 14 décembre dernier, animée de main de maître par le major VERSE, référent sécurité de l'Yonne et de l'adjudant-chef LANIESSE accompagné de la jeune gendarme PRUDHOMME affectée à Seignelay.

L'objectif des référents est d'intégrer la chaine de vigilance grâce à leur disponibilité et fiabilité afin de diminuer le risque des cambriolages et autres infractions.

A ce propos, la Gendarmerie rappelle quelques conseils à chaque habitant :

- informer ses voisins de ses dates de départ en vacances.
- s'inscrire à l'opération « tranquilité vacances ».



De la même façon, il est prudent de noter sur les factures le n° de série des appareils concernés, de faire des photos des bijoux :

- une photo sur un meuble de la maison,
- une photo du bijou porté sur soi,

afin de facilité, en cas de vol, l'identification des objets retrouvés et le remboursement par les Assurances.

Les contacts et les discussions avec les voisins restent le meilleur moyen de tisser des liens entre les habitants, ce qui favorisent naturellement l'entraide. Les gendarmes rappellent le rôle des référents et leurs attentes en matière de renseignements.

Servitudes des limites de propriété

Les propriétaires sont soumis à des servitudes d'élagage :

les branches et racines doivent être coupées à l'aplomb des limites des propriétés voisines
(Art. L 673 du Code Civil)

- les branches et racines d'arbre qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants dans des conditions qui sauvegardent la sureté et la commodité de passage ainsi que la conservation des chemins. (Art. R 161-24 du Code Rural).

Exemple simple et parlant d'incivilités...



Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères

Nous venons tous de payer la TEOM.

- pour les propriétaires de leur logement : une composante des impôts fonciers taxée à 13% sur notre Communauté de Communes,
 - pour les locataires : via un transfert de charge du propriétaire.

Cette taxe supérieure à la part communale des impôts fonciers de Rouvray (11,61%) à été reconduite en 2020 par la 3CVT lors de la réunion du Conseil Communautaire du 9 octobre 2019, avec 2 voix contre, dont celles de Rouvray; car à titre de comparaison, les habitants de Montigny la Resle sont taxés à 8,10%, et ceux de Dijon à 6,4%.

Cette TEOM couvre les frais :

- d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères au porte à porte,
- les frais liés aux points d'apports volontaires des recyclables (containers plastics, verres, papier),
- les frais de fonctionnement des déchèteries (4 sur la Communauté), auxquels s'ajoutent diverses taxes fixées par l'Etat.

Pour pouvoir bénéficier de subventions, le Syndicat des déchets du Centre Yonne s'est fixé un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés de 10% entre 2010 et 2020.

La loi de transition énergétique prévoit de réduire les tonnages de déchets enfouis de 50% entre 2010 et 2025.

La tenue de ces objectifs louables dépend essentiellement de notre comportement ; le plus simple est de :

 réaliser chaque jour le tri de nos déchets pour en extraire tout ce qui doit être déposé aux containers en vue de leur recyclage selon les guides de tri édité par la 3CVT ou affichés sur les containers.

(Au regard des disparités importantes des quantités d'ordures sorties devant nos portes chaque jeudi matin, il est facile de constater que le tri demandé n'est pas encore réalisé par tous. Les préposés à l'enlèvement des ordures ménagères ont la consigne de ne plus ramasser ce qui ne leur revient pas). Le coût d'enlèvement et traitement des recyclables lié à la vente des matières premières et des aides accordées est presque à l'équilibre financier.

- composter, les déchets bio, les épluchures comme les tontes de gazon, les feuilles mortes dans un coin du jardin pour ceux qui en disposent,
- changer de nos habitudes pour consommer des produits avec moins d'emballage ou sans emballage perdu ainsi nous limitons nos dépenses aux seules denrées alimentaires.

Le coût des déchèteries (614 000 € pour 4 515 tonnes, soit 136 €/tonne), est équivalent au coût

Votre poubelle n'a pas été collectée car elle contient : ☐ emballages recyclables ☐ journaux, magazines ☐ bouteilles en verre □ objets divers (jouets, mobilier... □ végétaux ☐ gravats ☐ cartons ☐ déchets dangereux ☐ déchets électriques □ textiles Votre poubelle n'a pas été collectée car : ☐ Bac cassé—collecte impossible ☐ Bac / Sac trop lourd—non conforme Votre poubelle pourra être collectée lors de la prochaine tournée une fois les indésirables retirés et/ ou une fois le bac mis en conformité. Plus de renseignements au : 03.86.18.91.16 CHABLIS VILLAGES & TERROIRS

REFUS DE COLLECTE

des ordures ménagères (684 000 € pour 3 358 tonnes, soit 203 €/tonne) bases 2018)

Associations et Loisirs

Comité des fêtes

Le Comité des fêtes remercie tous les habitants qui ont participé de près ou de loin à toutes ses manifestations au cours de l'année 2019.

Nous serons heureux de vous revoir en 2020.

Le Comité des fêtes vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Expositions

→ Les artistes de Rouvray prévoient leur exposition le week-end du 22-23 février 2020

Informations pratiques

Inscription sur les listes électorales

La mise en place du répertoire électoral unique attribuant un numéro d'électeur interdit l'inscription d'une même personne sur plusieurs listes électorales.

Les inscriptions se font en automatique pour les personnes recensées militairement pour les naturalisés français, de même que les radiations pour cause de décès ou de privation de droit de vote...

Les inscriptions autres peuvent se faire en ligne sur service public ou à la Mairie. Une pièce d'identité et un justificatif de domicile sont nécessaires.

La date buttoir d'inscription pour pouvoir voter aux élections municipales de mars prochain est le 7 février 2020 (dossier complet).

La Commission de contrôle communale se réunira à Rouvray entre le 20 et le 22 février 2020.

Diffusion des informations urgentes

Plusieurs personnes ont trouvé la déchèterie de Maligny exceptionnellement fermée pendant les heures d'ouverture officielles, cet automne.

Lorsque nous sommes prévenus, nous affichons en Mairie sous le porche ou sur la porte du Secrétariat les avis de cette nature reçus de la 3CVT (Communauté de Communes Chablis Villages et Territoires).

Il est possible de relayer à chacun des habitants de Rouvray par SMS et/ou courriel (mot français pour « mail »)

les informations urgentes:

- coupures d'eau,
- déviations routières.
- fermetures du Secrétariat,
- fermetures de la déchèterie

→ Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à communiquer à la Mairie vos adresses courriel et votre numéro de portable.

Pour mémoire adresse de la Mairie : mairierouvray.maire@orange.fr

Compostage

La rue Vasselon empruntée quotidiennement par les Mamans accompagnant leurs enfants à l'école se couvre de feuilles mortes à l'automne d'un volume voisin de 10 m³ ! Ces feuilles sont à disposition des habitants qui souhaitent les ramasser pour effectuer un paillage, du compostage ou toute autre action.

Chemins de Rouvray

La renaissance des chemins de Rouvray se poursuivra lorsque le temps le permettra les samedis d'hiver par les finitions des chemins des Corbiers et de la rue Plaquée avant d'entreprendre le débroussaillage du chemin du Gué Bercher permettant de franchir le ru de Buchin.





Secrétariat de Mairie

Le Secrétariat de Mairie sera fermé du samedi 21 décembre au dimanche 29 décembre réouverture lundi 30 décembre

Permanence du Maire : le vendredi de 10h30à 12h00 - Contact : 06 81 96 51 29

→ Elections municipales : 15 et 22 mars 2020

Le Conseil Municipal et le Comité des Fêtes vous invitent au Foyer communal vendredi 10 janvier 2020 à 19h00

pour le pot de l'amitié à l'occasion des vœux conjoints du Maire et du Comité des Fêtes. Sont spécialement invitées les familles qui se sont installées ces dernières années à Rouvray

Etat civil 2019

Décès: NENOT Anicet, le 21 mai

. LANDERECTHE Monique, le 27 mai

Naissances: AUDO NIQUET Léana, née le 19 février

MARTIN Mathilde, née le 2 août

. DEGHAL Néo-Lubin, né le 7 septembre

Mariage: néant



Notre célèbre pont romain qui enjambe le ru de Buchin